

## **Règlement du concours “Sawar bel Azra9”**

### **Article 1 : L'organisateur.**

La Délégation de l'Union européenne en Tunisie dont le siège est situé au Rue du Lac Biwa, les Berges du Lac Tunis organise le concours Bande Dessinée “Sawar bel Azra9” dans le cadre de sa politique de sensibilisation du grand public à la question du stress hydrique, de la problématique de gestion de l'eau et de l'importance de la préservation de cette ressource.

### **Article 2 : Durée et Calendrier du concours.**

Le Concours de Bande Dessinée « Sawar bel Azra9 » est ouvert du 26 Septembre 2023 au 30 novembre 2023 à minuit, date limite de remise des planches, la date d'envoi électronique ou le cachet de la poste faisant foi. Au-delà de cette date, les planches reçues ne seront pas retenues.

- le 26 septembre 2023 : lancement du concours et ouverture des participations
- le 30 novembre 2023 avant 23h59 : date limite de réception des planches
- le 15 décembre 2023 : annonce des gagnants.

### **Article 3 : Conditions de participation.**

Le concours est totalement gratuit, ouvert aux amateurs et aux professionnels de la bande dessinée, de nationalité tunisienne ou résidents en Tunisie.

Le concours est ouvert au Grand public sans limite d'âge.

La participation au concours se fait comme suit :

- Les candidats doivent s'inscrire et soumettre leurs œuvres via un formulaire en ligne dont le lien est partagé sur la page Facebook de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie le 26 Septembre 2023.
- Pour les planches soumises via le formulaire sus-indiqué, le fichier envoyé pour la totalité ne devra pas dépasser 49 Mo
- Les candidats peuvent soumettre leur participation par voie postale : Envoi sous enveloppe à l'adresse postale suivante :ADCOM Agency, 13 rue Mohamed Fadhel Ben Achour, La Marsa. Ceux qui choisissent cette option doivent tout de même s'inscrire via le formulaire en ligne avant cet envoi.
- Chaque « œuvre » doit être accompagnée des coordonnées complètes du participant : nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de CIN ou autre document d'identité, ou une copie du document d'identité du parent ou tuteur légal pour les participants mineurs.

Chaque « œuvre » doit être accompagnée d'un titre, et doit exprimer le ressenti et le point de vue du candidat par rapport à la problématique liée à la gestion de l'eau : Les œuvres / planches proposées devront pouvoir illustrer l'une ou plusieurs des pistes suivantes :

- La gravité du problème de pénurie d'eau et son lien avec les changements climatiques
- Comment sensibiliser le public à l'adoption d'une consommation responsable de l'eau potable au quotidien
- Comment sensibiliser les industriels et les entreprises à l'importance de la maîtrise de consommation de l'eau.
- Illustrer les pistes d'amélioration dans l'irrigation en agriculture et dans la réutilisation des eaux usées traitées
- Illustrer une vision du monde de demain au cas où les mesures de préservation de l'eau sont adoptées ou pas par les citoyens.

Les entrées au concours ne devront en aucun cas contenir des propos, commentaires, ou dessins insultants ou dégradants, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits ou à l'image d'un tiers, dans la communication à propos du jeu sur les réseaux sociaux.

## **Article 4 : Modalités du concours.**

Le concours prévoit 3 Catégories de participants :

- Catégorie 1 : « catégorie Professionnels », comprenant des participants professionnels : Bédéistes, dessinateurs... âgés de 18 ans et plus. Les participants doivent disposer de références confirmées dans le domaine de la bande dessinée et de l'illustration.
- Catégorie 2 : « Adultes amateurs », comprenant des participants âgés de 15 ans et plus
- Catégorie 3 : « Enfants », pour les participants âgés de 7 à 14 ans

Le Concours de Bande dessinée est ouvert à tous les courants de bande dessinée (manga, comics, etc...).

Les différentes techniques de dessin utilisées sont : crayon, gouache, encre de chine, fusain, craie, peinture, stylo à bille, feutre, pastel, plume, aquarelle, ou tablettes

La Bande Dessinée doit être composée : d'une planche au minimum et ne devra pas dépasser : 2 planches pour les enfants et 6 planches pour les adultes et les professionnels.

Le texte à l'intérieur des bulles peut être en français ou en arabe dialectal.

Obligation de dessiner sur une feuille de dessin épais (minim 130 gr / Max 170gr) et sur le recto uniquement.

Le format accepté est le A4 (21x29,7cm)

La mise en page exigée est le format vertical.

Pour la catégorie « enfants », les parents peuvent les aider à mettre en forme la planche, mais l'idée et le dessin doit venir de l'enfant. S'il y a un doute sur l'ampleur de contribution des parents, la planche peut être éliminée sur simple décision du jury.

Les photocopies sont interdites. Seuls les originaux sont acceptés lors de l'envoi postal.

## **Article 5: Désignation des gagnants .**

- Une présélection sera réalisée lors de la modération des entrées/soumission par l'agence ADCOM, pour éliminer toute soumission n'ayant aucune pertinence objective avec le concours et ce pour faciliter le travail du jury.
- Du 01 au 10 décembre 2023, les œuvres seront évaluées par les membres du jury.
- Le résultat du concours sera annoncé à partir du 11 décembre 2023

Les critères de sélection sont les suivants

- Pertinence du message : La bande dessinée doit aborder de manière pertinente et claire la question de la gestion de l'eau, en mettant en évidence son importance, ses enjeux et les actions nécessaires pour une utilisation responsable et durable de cette ressource.
- Originalité et créativité : Les participants doivent faire preuve d'originalité dans leur approche artistique et narrative. Le scénario est notamment très important. L'humour est une option.
- Qualité artistique : Les dessins et la mise en page doivent démontrer une compétence artistique qui enrichit la narration et renforce le message de la bande dessinée
- Aucun plagiat de bande dessinée publiée, de livre d'illustration ou de création numérique ne sera retenu

## **Article : 6 Le jury .**

Le jury désignant les gagnant.e.s est composé :

- d'un.e Président.e du Jury
- d'un.e représentant.e de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.
- de deux Bédéistes professionnels
- d'un.e membre de la société civile qui milite pour l'environnement et la question de l'eau

La liste du jury sera annoncée le 16 octobre sur la page Facebook de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

## **Article 7: Les prix.**

A la fin du concours, 9 lauréats seront désignés.  
Chaque participant.e ne peut gagner qu'un seul prix.

### **Catégorie « professionnelle »:**

- Le 1er prix d'une valeur de 5 000 TND
- Le 2ème prix d'une valeur de 3 000 TND
- Le 3ème prix d'une valeur de 2000 TND

### **Catégorie « Adultes » :**

- Le 1er prix une tablette professionnelle 22" à stylet d'une valeur de 4100TND
- Le 2ème prix : une tablette professionnelle 15" à stylet d'une valeur de 2600TND
- Le 3ème prix : un abonnement à des cours en ligne de BD

### **Catégorie « enfants et Ados » :**

- Le 1er prix une tablette graphique d'une valeur de 2000 TND
- Le 2ème prix : une tablette graphique d'une valeur de 1700 TND
- Le 3ème prix : un abonnement à des cours en ligne de BD

Les œuvres des gagnants seront exposées durant la cérémonie de remise des prix  
Le jury sélectionnera 20 autres œuvres qui feront également partie de l'exposition.

## **Article 8 : Fraudes**

La partie organisatrice pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.  
Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **Article 9 : Modifications, Réserves, Limitations de responsabilités.**

L'organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu ou les lots à offrir aux gagnants, dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du concours conformément au présent règlement. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

L'organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

## **Article 10 : Le règlement du concours.**

Le présent règlement est déposé chez Maître Salim Draouil, sis au 9 rue Bab Bnet, à Tunis. Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site internet de la Délégation de l'Union européenne et peut être obtenu gratuitement en écrivant à l'adresse suivante : [admin@comm-tn.eu](mailto:admin@comm-tn.eu) en indiquant vos nom, prénom et adresse (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande)

## **Article 11 : Représentation**

Pour les besoins logistiques du concours, la Délégation de l'Union européenne en Tunisie est représentée par ADCOM AGENCY, sise au 13 Rue Mohamed Fadhel Ben Achour, La Marsa, Tunis

## **Article 12 : Déclarations**

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en sa totalité et de l'arbitrage de la partie organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En soumettant leurs créations, les participant.e.s autorisent la Délégation de l'Union européenne en Tunisie à utiliser lesdites créations à des fins de promotion et de communication, sous réserve de mention du nom de l'auteur à chaque reproduction de l'oeuvre.

Règlement du concours créé le 21 septembre 2023